

3.1 ANNEXE «A»

Barème des frais aux utilisateurs

ANNÉE 2022

TAUX ANNUEL DE BASE : 460,00 \$

RÉSIDENTIEL

Résidence privée		460,00 \$
Appartement (chaque unité)		460,00 \$
Garderie		460,00 \$
Maison de pension (par pensionnaire, 5 et moins)	20% du taux de base	92,00 \$
Piscine	12,5% du taux de base	57,50 \$
Autres activités à domicile *	50% du taux de base	230,00 \$

* Les activités à domicile permises sont détaillées à l'article 3.7 de l'arrêté de zonage n° 27-2018

❖ Résidence située à l'extérieur des limites de la Ville

Eau et égout (2 services)	1,5 fois le taux de base	690,00 \$
Eau seulement (1 service = 85%)	1,5 fois le taux de base x 85%	586,50 \$

COMMERCIAL

▪ Commerce :

Commerce (chaque unité)		460,00 \$
Commerce avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	920,00 \$
Commerce à grande surface	2 fois le taux de base	920,00 \$
Commerce avec service commun	50% du taux de base	230,00 \$

▪ Restauration, hôtellerie et foyer de 6 pensionnaires et plus :

Cuisine		460,00 \$
Salle à manger		460,00 \$
Lounge / bar		460,00 \$
Buanderie		460,00 \$
Chambre avec services	25% du taux de base	115,00 \$
Chambre avec services commun	20% du taux de base	92,00 \$
Piscine intérieure	37,5% du taux de base	172,50 \$

▪ Garage :

Mécanique		460,00 \$
Débosselage	1,5 fois le taux de base	690,00 \$
Lave-auto à pression	2 fois le taux de base	920,00 \$
Service de lavage de voiture	2 fois le taux de base	920,00 \$

INDUSTRIEL

Industrie	2 fois le taux de base	920,00 \$
Office moulin	2 fois le taux de base	920,00 \$
Usine (moulin)	10 fois le taux de base	4 600,00 \$
Atelier de réparation de machineries lourdes	2 fois le taux de base	920,00 \$

INSTITUTIONNEL

Institution bancaire	2 fois le taux de base	920,00 \$
Commission scolaire (par personne)	10% du taux de base	46,00 \$
Édifice gouvernemental	2 fois le taux de base	920,00 \$

CAS PARTICULIER (taux arrondi)

Terrain de camping - avec services d'eau et d'égout	25% du taux de base	9,60 \$ / mois
Terrain de camping - avec service d'eau seulement (85%)	25% du taux de base x 85%	8,15 \$ / mois
Terrain de camping - avec services commun	20% du taux de base	7,65 \$ / mois
Cantine saisonnière	1 fois le taux de base	38,33 \$ / mois
Cantine saisonnière avec toilettes publiques	2 fois le taux de base	76,67 \$ / mois

Calcul utilisé pour déterminer le taux par mois ou par jour :

- ↳ **Par MOIS :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 12 mois
- ↳ **Par JOUR :** # d'unité x Taux en vigueur ÷ 365 jours

BRANCHEMENT - Installation de nouveaux services municipaux

Excavation :	1 007,00 \$
<i>Montant de base déterminé pour le branchement d'un ou de plusieurs services, sans tenir compte des travaux de plomberie. Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période de 4 heures, plus 2 voyages de gravier.</i>	
Manutention de matériaux et travaux :	191,75 \$
<i>Montant additionnel ajouté au montant de base pour chaque branchement (eau potable, égouts sanitaires et égouts pluviaux). Ce montant inclut 2 préposés, un opérateur et une rétrocaveuse pour une période d'une heure.</i>	
1^{er} service - Eau potable :	
Service de ¾"	672,15 \$
Service de 1"	981,02 \$
Service de 1½"	1 703,52 \$
Service de 2"	2 111,26 \$
2^e service - Égout sanitaire :	
Service de 4"	300,85 \$
Service de 6"	704,41 \$
3^e service - Égout pluvial :	
Service de 4"	216,78 \$
Service de 6"	365,48 \$
★ Réduction accordée seulement aux branchements effectués à l'intérieur des limites municipales	1 172,03 \$

*Exemple de calcul concernant un branchement **résidentiel** incluant les trois services municipaux :*

Prix de base pour excavation	1 007,00 \$
Travaux de branchement (181.75\$ pour chaque service)	575,25 \$
Service pour l'eau potable de ¾"	672,15 \$
Service d'égout sanitaire de 4"	300,85 \$
Service d'égout pluvial de 4"	216,78 \$
Total	2 772,03 \$
★ Moins la réduction accordée par la municipalité	1 172,03 \$
Frais de branchement exigé	1 600,00 \$

N.B. Les montants de base sont déterminés selon les couts du marché en vigueur en 2021.

AUTRES

Frais d'ouverture :	50,00 \$
<i>Pour toutes ouvertures ou réouvertures du service d'eau (valve)</i>	
Certificat d'attestation :	40,00 \$
Vente d'eau pour piscine ou autre :	<i>Facturation minimale de 50.00\$</i>
	ou
	<i>3,05 \$ / 1000 litres</i>
	ou
	<i>13,86 \$ / 1000 gallons</i>

Veillez prendre en note que tous ces tarifs ne sont pas assujettis à la taxe.